

## L'archevêque de Westminster soutient les unions civiles homosexuelles

Author : Jeanne Smits

Categories : [Jeanne Smits](#), [points non négociables](#)

Date : 2 décembre 2011



C'est la consternation parmi les catholiques britanniques fidèles aux enseignements pontificaux : selon *The Tablet* citée par [LifeSite](#), Mgr Vincent Nichols, archevêque de Westminster et président de la Conférence épiscopale anglaise, a accentué son soutien aux unions civiles homosexuelles. Tout en affirmant qu'il n'y a pas égalité entre ces unions légalisées et le mariage, il a déclaré ce qui suit :

« Nous aimerions souligner avec insistance le fait que les partenariats civils fournissent en réalité une structure où des personnes de même sexe qui désirent une relation pour la vie ainsi qu'un partenariat pour la vie peuvent trouver leur place, une protection et un cadre légal. (...) En tant qu'Eglise nous sommes très attachés à la notion d'égalité, de manière à ce que les personnes puissent être traitées de la même manière dans tous les domaines d'activité de la vie. »

Il a poursuivi, selon *The Tablet*, en affirmant sa déception devant la volonté du gouvernement de David Cameron de légaliser le « mariage » homosexuel, mais non sans répéter avec insistance que l'Eglise favorise les relations stables et l'engagement réciproque comme étant d'une « importance vitale » pour la société. « Mais l'engagement plus l'égalité n'égalent pas le mariage », a-t-il précisé.

Façon indirecte mais claire de s'accommoder des unions de type pacs pour mieux faire passer l'opposition aux projets les plus progressistes promus par les lobbies gays.

En 2003, les évêques d'Angleterre et du Pays de Galles s'étaient opposés de la manière la plus ferme aux unions civiles homosexuelles : aujourd'hui, Mgr Nichols répète devant la presse (il l'a fait en septembre dernier) qu'à l'époque les évêques catholiques dénonçaient déjà exclusivement le « mariage » homosexuel. Il suffit pourtant de faire le rapprochement avec le communiqué officiel d'alors pour lever le doute : « **Les projets du gouvernement visant à créer des partenariats civils pour les couples de même sexe ne seraient pas au service du bien commun.** »

L'an dernier, Mgr Nichols avait déjà tenu ce genre de propos en déclarant, en septembre dernier au lendemain de la visite de Benoît XVI, en assurant que la position de la conférence des évêques avait été « très nuancée » : « **Nous ne nous sommes PAS opposés au partenariat civil pour les gays, nous avons reconnu qu'il pouvait y avoir une raison de les introduire dans le droit anglais.** » ([SPUC](#)).

John Smeaton commentait ce rejet explicite de l'enseignement du Pape en rappelant ce qu'il avait dit peu de jours avant son voyage au Royaume-Uni, en recevant les lettres de créance de l'ambassadeur d'Allemagne près le Saint-Siège (traduction de [benoit-et-moi](#)) :

« L'Église voit avec inquiétude la tentative croissante d'éliminer le concept chrétien du mariage et de la famille de la conscience de la société . Le mariage se manifeste comme une union durable d'amour entre un homme et une femme, qui est toujours tendue vers la transmission de la vie. Une de ses conditions est la disposition des partenaires à se lier l'un à l'autre pour toujours. Ceci nécessite une certaine maturité de la personne et une attitude sociale et existentielle fondamentale : "une culture de la personne" comme l'a dit mon prédécesseur, Jean-Paul II . L'existence de cette culture de la personne dépend aussi du développement social. Il peut se produire que dans une société, la culture de la personne diminue ; il n'est pas rare que, paradoxalement, ceci dérive de la croissance du niveau de vie. Lors de la préparation et dans l'accompagnement des conjoints, il faut créer les conditions de base pour élever et développer cette culture. Dans le même temps nous devons être conscients que la réussite du mariage dépend de nous tous et la culture personnelle de chaque citoyen. En ce sens, **l'Eglise ne peut approuver des initiatives législatives qui impliquent une réévaluation des modèles alternatifs de vie conjugale et familiale. Elles contribuent à l'affaiblissement des principes du droit naturel et ainsi à la relativisation de toutes les lois, et aussi à la confusion autour des valeurs de la société.** »

C'est une déclaration importante en ces temps électoraux où nombre de ceux qui s'opposent au mariage homosexuel présentent le pacs comme un compromis acceptable (aussi bien Marine Le Pen que Christine Boutin ont affirmé leur refus de revenir sur cet *acquis* !).

On oublie trop un [document](#) de la Congrégation pour la doctrine de la Foi sur la légalisation des unions homosexuelles publié en 2003, Jean-Paul II régnant et Joseph, cardinal Ratzinger, étant encore à la tête de ce qui fut le Saint-Office. L'ensemble est à relire mais ici je retiendrai juste la conclusion :

**« Lorsqu'on est confronté à la reconnaissance juridique des unions homosexuelles, ou au fait d'assimiler juridiquement les unions homosexuelles au mariage, leur donnant accès aux droits qui sont propres à ce dernier, on doit s'y opposer de manière claire et incisive. Il faut s'abstenir de toute forme de coopération formelle à la promulgation ou à l'application de lois si gravement injustes, et autant que possible ne pas coopérer matériellement à leur application. En la matière, chacun peut revendiquer le droit à l'objection de conscience. »**

Le temps passe vite et depuis lors, on a entendu bien souvent dire le contraire par des politiques chrétiens, et les condamnations des unions civiles légalisées ne se font guère entendre de la part des évêques français même quand ils [dénoncent](#) le « mariage » homosexuel.

L'enseignement est pourtant clair. Et encore souligné par la date de signature de ce document du Vatican : la fête de saint Charles Lwanga et ses compagnons, mort martyr avec eux pour s'être refusé au roi qui désirait avoir des relations homosexuelles avec son page.

© [leblogdejeannesmits](#).

[Réseau Riposte catholique.](#)